

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 7 novembre 2019

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, Mme Valls, M. Sadi, Mme Abomangoli, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, M. Bluteau, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, Mme Valleton, Mme Lagarde, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

M. Constant donnant pouvoir à M. Troussel  
M. Taïbi donnant pouvoir à M. Sadi  
Mme Laroche donnant pouvoir à Mme Thibault  
Mme Cerrigone donnant pouvoir à Mme Coppi

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

Mme Labbé, M. Monany, Mme Maroun, M. Chevreau

-----



## Délibération n° 09-01 du 7 novembre 2019

### ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT DANS LE CADRE DU PLAN « PETITE ENFANCE ET PARENTALITÉ » 2015-2020 AU TITRE DE LA CRÉATION DE PLACES DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT (EAJE) ET DANS LES MAISONS D'ASSISTANTS MATERNELS.

**La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2015-XII-79 du 17 décembre 2015 relative à la mise en œuvre du plan petite enfance et parentalité,

Sur le rapport du Président du Conseil départemental,

**après en avoir délibéré,**

- ATTRIBUE à l'association « Institut d'Éducation et des Pratiques Citoyennes » une subvention d'investissement de 13 167 euros au titre de la création d'un multi-accueil de 50 places sur la commune d'Aubervilliers ;

- ATTRIBUE à la société « Zicreche » une subvention d'investissement de 78 000 euros au titre de la création d'une micro-crèche de 10 places sur la commune de Pierrefitte-sur-Seine ;

- ATTRIBUE à la société « LPH Romainville » une subvention d'investissement de 30 000 euros au titre de la création d'une micro-crèche de 10 places sur la commune de Romainville ;

- ATTRIBUE à l'association « La Cabane Enchantée » une subvention d'investissement de 10 000 euros au titre de la création d'une maison d'assistants maternels sur la commune de Pantin ;



- APPROUVE les conventions pour l'attribution de subventions d'investissement, à conclure avec l'association « Institut d'Éducation et des Pratiques Citoyennes », les sociétés « Zicreche » et « LPH Romainville », et l'association « La Cabane Enchantée », dont projets ci-annexés ;

- AUTORISE M. le président du conseil départemental à signer lesdites conventions, au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental  
et par délégation

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*